



# Classement D2

Conformément à l'article 40 du statut de l'arbitrage, à l'article 31 du règlement intérieur de la CDA, saison 2021/ 2022, et à l'article 80 des RS du District, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel réglementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être introduit au moyen de l'adresse mail officielle dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de transmission par courriel de la présente notification.

Un chèque d'un montant de 46 euros à l'ordre du District du Var de football correspondant au droit d'appel doit être adressé par courrier recommandé ou être directement amené au secrétariat du District.

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

NOM	Prénom	Affectation
BARDE	JOFFREY	District 1
GATT	THIERRY	District 1
GHARBI TARCHOUNA	AKRAM	District 1
LANDON	NOEL	District 1
MOUMEN	GACEME	District 1
BOUTAHRI	ANOUAR	District 2
CHARETTE	BRUNO	District 2
DI BELLA	DANIELE	District 2
HACHANI	NEJD	District 2
HADI	AYYOUB	District 2
BLASCO	VINCENT	District 3
BOUCHKARA	KARIM	District 3
DESMARE	REMI	District 3
HAMDI SALAH	MOHAMED	District 3
MAHOUACHI	WAHBI	District 3
NAOUAR	ABDELKADER	District 3
NOUIRA	RAYAN	District 3
WILLIG	THIERRY	District 3
ROBERT	KEVIN	Arrêt

